

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Étaient présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme BRAGA Cynthia, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mme CIRET Delphine, Mme DE SOUSA Cidalia, Mr DUENAS Bastian, Mme HARDY Natacha, Mr HEDE Yoann, Mr PTAK Frédéric, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés : Mr AGDOJAN Jonas, Mr DANCHOT Valentin, Mr DE GALBERT Alain avec procuration à Mr MORNAY Alain, Mme DIAS Pascale.

Secrétaire de séance : Mme BAILLEUL Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00  
Il fait un point sur les pouvoirs.

### **1 - Approbation du compte rendu du conseil du 23 juin 2022 :**

Monsieur le Maire demande à son assemblée si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 23 juin 2022.

Il soumet ces derniers au vote. Il est accepté à l'unanimité.

### **2 – Versement des archives communales aux archives départementales :**

Monsieur le Maire explique que lors de la visite des archives départementales en février 2022, un inventaire a été fait par leur service. Constatant la détérioration de certains registres (certains s'effacent), ces derniers ont proposé à la commune d'effectuer un versement des archives de plus de 100 ans et de certains documents. Il précise que ces derniers seront toujours consultables auprès des archives départementales à Bourges.

Après inventaire des documents, il propose à son conseil de verser les documents suivants :

- 32 Registres d'état civil de 1588 à 1920,
- 5 Registres de délibérations de 1790 à 1924,
- 1 Cadastre napoléonien de 1827,
- Matrices cadastrales d'avant 1950.

Les membres du conseil acceptent cette proposition à l'unanimité.

### **3 – Renouvellement de 2 contrats aidés :**

Monsieur le Maire informe son conseil que 2 contrats aidés (1 à l'école et 1 au service technique) sont arrivés à échéance.

Pour le bon fonctionnement des services, il propose donc à son conseil de renouveler ces derniers, un à partir du 5 septembre et lors à partir du 12 décembre.

Après échange, le conseil accepte ces renouvellements.

#### **4 – Nomination d'un correspondant « incendie et secours » :**

Monsieur le Maire explique à son conseil que suite aux incendies de cet été, la préfecture a demandé à chaque commune de nommer un correspondant Incendie et secours. Cette personne sera interlocuteur privilégié avec la préfecture et les sapeurs-pompiers en cas de problème sur la commune.

Il demande à ses membres si quelqu'un est intéressé par cette fonction. Monsieur AUMONT se propose à cette fonction.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent Monsieur AUMONT comme correspondant « Incendie et secours ».

#### **5 – Adhésion au GIP RECIA et souscription au service pour le socle numérique :**

Monsieur le Maire explique à son conseil que l'an dernier, la commune a acheté des ordinateurs pour le socle numérique des écoles élémentaires. Néanmoins, afin de pouvoir percevoir la subvention accordée en totalité, la commune doit acheter des ressources numériques.

Par conséquent, il propose à son conseil d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Région Centre Inter Active afin de souscrire aux ressources numériques ENT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette proposition.

#### **6 – Passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Monsieur le Maire explique à son conseil que toutes les communes doivent passer à la nomenclature comptable d'ici 2024. Pour la commune de Méreau, c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par conséquence, pour ce changement, la commune devait choisir entre la nomenclature M57 Abrégée et M57 Développée. Il propose à son conseil de choisir la nomenclature M57 Développée car elle contient plus de détails dans le libellé des articles comptables.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette proposition.

#### **7 – Renouvellement convention d'objectifs et de financement CAF 2022-2026 :**

Monsieur le Maire annonce que la convention précédente avec la CAF pour le fonctionnement du centre de loisirs est arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler pour 2022-2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent le renouvellement de cette convention et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette dernière.

**8 – Plans de financement avec le SDE 18 pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication Rue d'Alnay – Tranche 2 avec convention + travaux de réparations de l'éclairage public Route de Lury:**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il a reçu les propositions de travaux avec les plans de financement du SDE 18 pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication pour la Rue d'Alnay.

Il présente ces 3 plans de financements comme suit :

Enfouissement réseaux électriques :	
Coût total :	78 919.74 €
Participation du SDE (80 %) :	63 135.79 €
<b>Reste à charge de la commune :</b>	<b>15 783.95 €</b>

Enfouissement réseaux éclairage public :	
Coût total :	16 749.49 €
Participation du SDE ( 50 %) :	8 374.75 €
<b>Reste à charge de la commune :</b>	<b>8 374.75 €</b>

Enfouissement réseaux de télécommunication :	
Coût total :	9 634.85 €
Participation du SDE :	0 €
<b>Reste à charge de la commune :</b>	<b>9 634.85 €</b>

Afin d'effectuer ces travaux d'enfouissement, la commune doit également signer une convention pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux.

Également, monsieur le Maire présente un autre plan de financement du SDE 18 pour des réparations d'éclairage public sur la Route de Lury comme suit :

Réparation d'éclairage public Route de Lury :	
Coût total :	1 145.57 €
Participation du SDE ( 50 %) :	572.79 €
<b>Reste à charge de la commune :</b>	<b>572.79 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces différents travaux et leurs plans de financement. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

**9 – Validation du rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif au titre de l'année 2021 :**

Monsieur le Maire explique que la commune est tenue de compléter un rapport pour la DDT sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune au titre de l'année 2021, selon les informations fournies par notre délégataire, Véolia.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce rapport et autorise sa publication.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Approbation des changements de statuts du SDE 18 :**

Monsieur le Maire informe son conseil que le SDE 18 a modifié ses statuts et que ces derniers doivent être approuvés par chaque commune membre.

Il donne lecture des changements. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts du SDE 18.

### **Contrat d'entretien de la Fontaine :**

Monsieur Maire indique à son conseil que la société qui détient le contrat d'entretien de la fontaine a changé de nom. Il explique que c'est désormais le fils qui a repris la société. Cette dernière s'appelle désormais SAS EauKey.

### **Augmentation du loyer du local n° 3 à la pépinière d'entreprise :**

Monsieur le Maire explique que le local numéro 3 de la pépinière d'entreprise va être repris par un rhumatologue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Afin qu'il puisse servir de cabinet médical des travaux ont été faits par la commune. Par conséquent, il propose d'augmenter le loyer à 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette proposition.

### **Extinction de l'éclairage public :**

Monsieur le Maire pose la question à son conseil de l'extinction de l'éclairage public sur la commune pour limiter la consommation de l'énergie. Il rappelle néanmoins que 80 % des ampoules des candélabres sont des leds, dont avec une faible consommation.

De plus, 17 caméras de vidéos surveillance se rechargent sur l'alimentation de l'éclairage public durant 6 heures.

Il demande à son conseil de réfléchir sur ce qui peut être fait.

### **Arbre de Noël des enfants :**

Une conseillère demande si la commune maintient cette année l'arbre de Noël des enfants. Après discussion, les membres décident de maintenir l'arbre de Noël, le 9 décembre prochain avec un spectacle, la distribution des jouets et de chocolats.

### **Poubelles autour du stade :**

Une conseillère demande s'il est possible de rajouter des poubelles autour du stade afin de limiter les déchets au sol. Monsieur le Maire répond que la commune a des poubelles en stock et qu'elles seront installées dans les prochaines semaines.

### **Conseil Municipal des jeunes :**

Une adjointe informe le conseil que des documents d'informations sur les conseils municipaux des jeunes ont été envoyés par mail. Le sujet sera abordé à un prochain conseil quand tout le monde aura pu prendre connaissance des documents.

### Illuminations de Noël :

Une adjointe annonce qu'un planning va être envoyé à chacun afin de s'inscrire pour les ½ journées de préparation des décors de Noël.

Elle explique que cette année, les décors seront illuminés uniquement de 17h30 à 22h30 dans un souci d'économie d'énergie.

Également, seuls le devant de la mairie et la place de l'école seront décorés et illuminés.

**Installation des illuminations : lundi 5 décembre 2022 (journée)**

**Inauguration des illuminations : samedi 10 décembre 2022 à partir de 18h00**

### Partenariat avec le Lokal jeunes de Vierzon :

Une adjointe informe le conseil que la commune de Méreau s'est associée au Lokal jeunes de Vierzon pour 2 après-midi d'activités intergénérationnelles les 22 et 23 octobre à partir de 14h00 à la salle des Associations.

Ce partenariat a pour but de se retrouver autour d'anciennes consoles, d'échanger, de partager et de découvrir la réalité virtuelle. Un volet prévention sera également à l'ordre du jour, autour des réseaux sociaux et des jeux vidéo.

### Soirée théâtre avec la communauté des communes :

Un spectacle de théâtre sera proposé le 16 décembre à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

La secrétaire de séance



BAILLEUL Laure

Publication par affichage le 5-12-22

Le Maire

MORNAY Alain

